

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 21 juin 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 11, 12, 13 et 14 juin 2019**

**2019 DEVE 70** Subvention (3.000 euros) à l'association Bon pour le Climat pour ses actions de promotion d'une alimentation bas carbone.

**Mme Aurélie SOLANS, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 28 mai 2019, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'approuver la subvention de la Ville de Paris accordée à l'association Bon pour le Climat pour ses actions de promotion d'une alimentation bas carbone ;

Sur le rapport présenté par Madame Aurélie Solans au nom de la 3<sup>e</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 3 000 euros est attribuée à l'association Bon pour le Climat dont le siège social est situé 23 rue Henri Barbusse 94110 Arcueil.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2019, sous réserve de disponibilité des crédits.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**